

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 084-218401024-20260921-2026_D_74-DE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation
15/09/2026

Date d'affichage
15/09/2026

Objet de la délibération

Approbation réfection
toiture bâtiment du Rouge de
l'Ecomusée de l'Ocre

N° 74/26

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme CHEREL donne pouvoir à Mme BONNELLY,

Madame le Maire explique qu'une consultation a été réalisée pour la réfection en totalité de la toiture du bâtiment du rouge à l'Ecomusée de l'Ocre avec l'envoi de plan et d'un DPGF auprès de 2 entreprises MIALON et THAUDIERE le 07 juillet 2026 avec une réponse pour le 12 août 2026.

L'entreprise MIALON a fait savoir par email le 07 août qu'elle ne donnerait pas suite à notre consultation.

Au 12 août 1 seule offre reste, celle de la société THAUDIERE CHARPENTE.

Le cabinet SOLAIR a fait l'analyse et a déclaré l'offre de cette société mathématiquement correcte.

Madame le Maire présente ce devis de la société THAUDIERE CHARPENTE pour la réfection totale de la toiture du bâtiment du rouge pour 65 910 € H.T.

Elle propose d'approuver ce devis.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** par 15 POUR, le devis de la société THAUDIERE CHARPENTE pour la réfection de la toiture du bâtiment du Rouge pour 65 910 € H.T.

-**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer ledit devis.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Marie BERNARD